Paris : l'ancien légionnaire accusé d'avoir tué un dealer qui l'avait agressé au couteau, lui et sa compagne, est acquitté (MàJ)

21/06/2019 à 16h28

21/06/19

L'ancien militaire était accusé d'avoir poignardé un dealer qui l'avait agressé en 2014. La cour d'assises a reconnu que l'agresseur s'était infligé lui-même les blessures qui lui furent fatales.

Le verdict est tombé ce vendredi. Le légionnaire qui avait tué son agresseur en mai 2014 a été acquitté par la cour d'assises. L'ancien soldat, qui a quitté l'armée il y a plus d'un an, était poursuivi pour «violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner».

Le Figaro

18/06/19

Un ancien légionnaire comparait ce mardi pour la mort d'un dealer l'ayant agressé gare du Nord à Paris en 2014. Accusé de «violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner», l'ancien soldat entend faire valoir d'ici vendredi prochain la légitime défense de son acte.

Il y a cinq ans, en 2014, un légionnaire et sa compagne sont accostés par un dealer gare du Nord, à Paris. La discussion avait dégénéré, le dealer avait sorti un couteau et poignardé à la main le soldat qui avait réussi à arracher l'arme des mains de son agresseur. À la suite de l'affrontement, l'agresseur s'était effondré pour décéder quelques heures plus tard à l'hôpital des suites d'une blessure à la cuisse.

Le dealer, connu des services de police et en fuite pour s'être soustrait aux conditions de l'aménagement de sa peine, avait déjà été condamné pour violence avec armes. Il était sous l'emprise de l'alcool et du cannabis au moment des faits. […]

Défendant la probité de son client, attesté selon lui par la confiance que ses supérieurs avaient en ce légionnaire jamais condamné, Me Henri de Beauregard s'étonne de la difficulté à faire reconnaitre la légitime défense. […]

Le Figaro